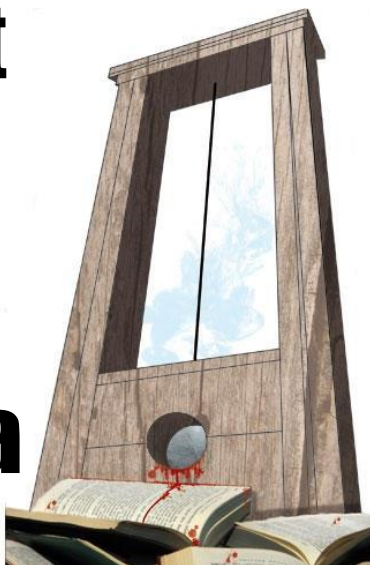


Le couperet va encore tomber sur 1800 emplois à la DGFIP !



► la Direction Générale des Finances publiques a perdu 30 000 emplois depuis sa création.

► la dnep perd 5 emplois de catégorie B page 2

Comité technique local



le compte rendu pages 2 à 4

Quelle vague !

L'épidémie, qui s'est renforcée cet été après un dé confinement trop hardi, est loin d'être jugulée.

Rappelons-nous l'optimisme et les propos homériques du Président Macron annonçant le dé confinement estival par l'expression « le retour des jours heureux ».

Désormais nous savons que loin d'être jugulée, la période à l'issue de ce 2^e confinement ne prête guère à l'optimisme. Ainsi l'épidémie va durer encore de nombreux mois. Certains experts médicaux avancent même la date d'octobre 2021 pour constater les effets positifs d'une campagne de vaccination, qui ne devrait débuter qu'à compter de fin décembre.

S'il est inutile de le reprocher au gouvernement CASTEX, lequel n'a que très peu de cartes en mains, concernant la dynamique du virus, en revanche il est clair qu'il continue imperturbablement de légiférer à grande vitesse (LGV).

Ainsi sous un régime d'exception, l'urgence sanitaire, la majorité gouvernementale met les bouchées doubles. Loi de sécurité globale, Loi contre les séparatismes et bien sûr un projet de Loi des Finances qui va se traduire par un affaiblissement des services publics et tout particulièrement la DGFIP qui va perdre à nouveau 1800 emplois.

Nos services croulent déjà sous la charge consécutive au fond de solidarité. Et comme si cela ne suffisait pas le Directeur Général estime que le contrôle fiscal est le dernier de ses soucis.

Il est vrai qu'il n'y a aucune nécessité à contrôler les bénéficiaires des 8,4 milliards d'aides aux entreprises.

A l'approche de la vague, allons-nous être submergés ? Ce sera à coup sûr le cas si nous n'érigions pas de digue ■

EMPLOIS EN BREF

De Nouvelles coupes dans les effectifs de la DGFIP pour 2021 !

Le Comité technique de réseau (CTR) budget emplois a été convoqué.

Comme chaque année, il apporte son lot de suppressions d'emplois.

Depuis sa création, la DGFIP a en effet perdu plus de 30 000 emplois et absorbé en moyenne chaque année entre 96 et 83% de l'ensemble des suppressions d'emplois de la Fonction publique d'État pour un peu plus de 6% des effectifs à l'origine et un peu moins de 5% aujourd'hui.

Dans le cadre du projet de loi des finances 2021, ce sont encore 1 800 emplois qui vont disparaître, faisant ainsi franchir à la DGFIP la barre symbolique de moins de 100 000 ETP (équivalent temps plein).

Pour mémoire les effectifs DGI et DGCP étaient en 1998 de 143 181 agents.

Dans les faits, l'administration ne réforme que pour adapter l'exercice des missions à des moyens en constante diminution, très loin du souci affiché d'une meilleure qualité de service.

La caractéristique nouvelle est que désormais, la DGFIP ne se donne même plus la peine de justifier les suppressions d'emplois par un objectif de gains de productivité avérés.

COMITE TECHNIQUE LOCAL

Retour sur l'activité 2019 de la dnef !

S'il ne nous appartient pas de juger du travail des agents de la DNEF, ni qualitativement ni quantitativement, notre rôle est surtout de vérifier si la Direction met tout en œuvre afin que les agents de la DNEF soient en mesure d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Le rapport d'activité est très riche et très pédagogique. Pour certaines divisions, les missions des services rattachés sont très bien valorisées. Ce rapport d'activité est communiqué à l'administration centrale.

Sur les moyens humains et les ressources humaines

La DNEF compte 440 agents en effectif théorique. Néanmoins l'effectif disponible est de 418.15 (chiffre pondéré des agents à temps partiel, en arrêt maladie, en congés maladie, en congés formation professionnelle ou détachés).

Le nombre d'agents en temps partiel est en diminution : 15 agents en temps partiel (24 en 2017 et 16 en 2018).

En 2019, 56 demandes de mutations ont été déposées soit une baisse de 17.65% par rapport à 2018.

1 agent a pris une disponibilité et 1 agent a pris un congé de formation professionnelle, 16 agents ont fait valoir leur droit à la retraite, 2 agents ont été recrutés en qualité d'apprentis, 1 agent en qualité de contractuel handicapé et 1 agent au titre du Pacte.

Pour l'année 2019, il y a 75 départs (mutations, retraite, disponibilité, promotions) contre 74 arrivées.

Les services de la 1^{ère} Division ont connu une activité soutenue en 2019 et très importante en 2020. Malgré un effectif disponible inférieur à l'effectif théorique, les agents de la 1^{ère} division ont toujours été disponibles pour répondre aux différentes sollicitations des agents de la DNEF. Nous les remercions fraternellement.

La CGT revendique des services de proximité de pleine compétence pour toutes les fonctions transverses.

La 2^e Division

L'activité de la 2^{ème} Division est marquée par une diversification de ses missions.

Les BIR ont effectué 121 vérifications en 2019, les droits bruts sont stables mais la médiane des droits est en augmentation.

Au niveau des BNI 1 et 7, ces brigades ont diversifié leurs axes de recherches. Concernant la cellule AAI, ce service a vu une augmentation de son activité

La nouvelle stratégie pénale a eu pour conséquence un accroissement de l'activité de la CJPC notamment en matière de contentieux et de rédaction des articles 40. La levée partielle du « verrou de Bercy » va nécessairement contribuer à accroître encore l'activité de ce service.

Initialement prévu au mois de mars, ce CTL s'est enfin tenu ce mardi

08 décembre 2020. Réalisé en Visio conférence il avait à son ordre du jour le bilan d'activité 2019 de la DNEF, la réalisation du budget 2019 et la présentation du plan local de formation.



La 3^e Division

Les axes de recherches des

BNI rattachées à cette division se sont diversifiés. Les propositions de contrôle, les BIF, de L 16 B et les fiches BNRDF sont stables. Le BLF a vu son activité augmenter, tout comme la BAPF, compte tenu de la durée du temps judiciaire.

Certaines difficultés ont été soulevées sur des problématiques fiscales dont le traitement devient de plus en plus complexe.

La responsable de la 3^{ème} Division est revenue sur le remplacement des agents B du BLF par des agents A, au fil des départs en mutation ou en retraite.

Pour la Direction, ce remplacement serait lié à une montée en gamme du BLF. Nous contestons une nouvelle fois cette approche basée uniquement sur le grade et non sur les qualités professionnelles des agents.

Par ailleurs, pour nous le changement de grade soulevé par la Direction n'est pas dû à la montée en gamme de l'activité du BLF mais plutôt à un problème d'emploi.

Les relations avec la justice sont en augmentation. Il faudrait impérativement créer des emplois supplémentaires.

Cinq représentants de la CGT ont siégé (trois titulaires et deux suppléants), ainsi que trois élus Solidaires. La CFDT n'a plus de représentant. Seule la CGT Finances Publiques a lu une déclaration liminaire, en séance (son intégralité est sur notre site internet)

La 4/5^e division

L'année 2019 a été marquée par une baisse du nombre de procédures L 16 B réalisées (185 contre 201 en 2018). Le responsable de la Division a admis une année difficile en matière de cadencement.

L'année 2019 a été marquée par un gros problème d'alimentation. La Direction souhaite maintenir son cap en matière de programmation en privilégiant la qualité à la quantité. Toutefois, elle n'a pas dégagé d'axes de travail spécifiques.

Les enquêtes d'initiative DNEF sont la source principale de programmation et celles d'origine BCR sont en baisse.

La part des affaires d'origine DIRCOFI est également en baisse. Malgré la signature de protocoles avec les DIRCOFI, les échanges ne sont pas toujours optimaux. Pour la DIRCOFI, les BII restent encore trop souvent « les pompiers de service » lorsqu'un dossier est bloqué.

Cette année 2019 a été marquée par des bons résultats en matière de mesures conservatoires et le montant des droits garantis enregistre une forte progression.

Par ailleurs, une collaboration avec les partenaires extérieurs a été renforcée (SEJF, AGRASC, DGCCRF, PNF).

La direction a fait plusieurs propositions à la Centrale pour faire évoluer le droit de visite et de saisie.

Nous regrettons tous les ans le fait que la Direction n'inscrive pas dans son rapport d'activité la durée moyenne des interventions car, pour nous, il s'agit d'un indicateur permettant de constater la charge d'activité des BII.

La 6^e division

L'activité de cette division est liée à celle des autres services pour lesquels elle effectue des droits de communication, des recherches ou un soutien technique.

La B3I voit son activité se développer sur plusieurs axes (saisies informatiques, traitements de données, veilles technologiques) et la DNEF est l'interlocuteur unique en matière de logiciels certifiés.

La BNI 6 a également connu une diversification de ses axes de recherches.

Même si leurs missions sont essentielles, nous regrettons que le rapport d'activité de la 6^eme Division n'ait abordé que ces deux services

Pour beaucoup de services de la DGFIP, la DNEF est reconnue au travers des activités de soutien de la 6^eme division (BRS, Cellule FFI, Cellule Presse, cellule liaison Police), il est donc surprenant que leurs missions aient été passées sous silence dans le rapport d'activité de la DNEF !!! ■

Les réponses du Président du CTL aux interpellations et questions des élus CGT

Concernant le plan de reprise gouvernemental d'un montant de cent milliards d'euros. Cette somme est destinée à soutenir les secteurs touchés par les conséquences de l'épidémie. Elle s'accompagne bien de contreparties mais le Directeur n'a pas précisé lesquelles. Dans notre déclaration liminaire nous avons constaté qu'il y a une augmentation de plus d'un million de pauvres depuis le début de la pandémie et que des vagues de licenciement sont en cours ;

Concernant la dérive managériale, la Direction est dans le déni. Elle estime qu'il n'y a pas de syndrome France Télécom à la DGFIP et que la comparaison serait mal venue. Pour les élus CGT, cette vision montre soit une totale déconnexion de la Direction de la DNEF avec la réalité de la DGFIP, depuis 20 ans, soit une acceptation de sa part pour des méthodes de management employées chez France Telecom (recours aux emplois contractuels, suppression massive d'emplois : 30 000 emplois à la DGFIP en 10 ans, restructuration du réseau, recul des droits et garanties des agents, aggravation des risques psychosociaux,...). Mais il est vrai nous sommes loin du modèle de France Télécom !!

A la DNEF, le Directeur assume pleinement les suppressions d'emplois 2021 et n'a pas souhaité nous donner leur localisation exacte (5 emplois de B supprimés, 2 nouveaux emplois d'Inspecteur créés et un poste d'Idiv expert patrimonial créé).

En guise de conclusion

S'il est instructif de connaître les résultats des structures, nous avons souhaité que ce compte rendu reflète mieux le travail effectué par les agents, y compris sur le plan qualitatif.

Enfin, si ce CTL concernait l'année 2019, nous gardons à l'esprit celui de 2020. Dès le mois de mars de cette année, les missions de la DNEF n'ont pas été désignées comme prioritaires. Cependant, les agents ont continué leurs missions et en plus de celles-ci ils ont participé activement à des enquêtes d'honorabilité et nombre d'entre eux à la campagne d'impôt sur le revenu.

Le placement en Autorisation Spéciale d'Absence, en raison du manque d'équipement pour télétravailler (même si la DNEF a été très volontariste pour pallier à ces manques) ou de missions en télétravail a été très mal vécu par les agents.

Lors du premier confinement, le Plan de Continuité d'Activité (PCA) a posé le constat que la mission du contrôle fiscal ne figurait pas parmi les priorités de la DGFIP. Au-delà des réponses immédiates qu'il fallait donner à la violence de la crise, le signal donné aux agents et aux citoyens s'est avéré particulièrement négatif et inquiétant. Pour la première fois dans l'histoire, le gouvernement assume de considérer le contrôle fiscal comme non essentiel aux missions de l'administration fiscale.

L'exécution du budget 2019 / prévisions 2020

Des dépenses en hausse sur l'exercice 2019 et en baisse sur 2020, en raison du contexte sanitaire imposé par la pandémie de la COVID 19.

Le budget de fonctionnement de la DNEF est en hausse en raison de l'augmentation de la dotation immobilière et de la revalorisation du calcul des frais de déplacement.

L'exercice 2019

Il a porté sur des travaux de cloisonnement, la création de lignes téléphoniques, la rénovation de certains systèmes incendie et d'accès, l'acquisition de PC ultraportables et les initiatives des 50 ans de la DNEF.

L'impact de la crise sanitaire sur 2020

Le budget 2020 est impacté par la situation sanitaire. La DNEF a investi dans le remplacement et l'amélioration des serveurs (5 nouveaux serveurs : 2 de données, 2

de sauvegarde et 1 applicatif), la remise à niveau du système de vidéo-protection des locaux, le renouvellement du parc de copieurs, l'installation de matériels d'audio conférence et des achats de fournitures pour assurer la protection sanitaire des personnels.

La forte baisse des frais de déplacement 2020

Sur l'exécution budgétaire 2020, une baisse des frais de déplacement et des charges (électricité, eau) est constatée. Elle est compensée par l'augmentation des frais liés à la crise sanitaire.

Le changement de loueur de véhicule a généré des difficultés lors des récupérations et des restitutions des véhicules. La Direction invite les agents à prendre,

par précaution, des photos lors de ces différentes étapes.

Les frais de repas en mission à justifier

La DNEF va appliquer à la lettre l'arrêté et la déclinaison que donnent les services centraux sur la justification des frais de repas.

Néanmoins, elle va laisser le choix aux agents soit de déposer les justificatifs de repas ou les tickets de course soit de déposer une attestation sur l'honneur. Dans ce dernier cas les justificatifs de frais de repas devront être également conservés.

Une note vient juste d'être diffusée par la 1^{re} division, laquelle précise le dispositif et les modalités de conservation des justificatifs. ■

Le plan de formation

Un nombre de stages en baisse en 2019 et une année 2020 impactée par les conséquences de la crise sanitaire.

Avec une moyenne globale de 4,61 jours de formation par agent (1794 jours), le chiffre est cependant en baisse en 2019. Cinquante agents n'ont pas bénéficié de formation en 2019.

Les formations locales sont les plus demandées par les collègues (94 %), soit 78 stages.

Une augmentation du nombre d'inscrits aux préparations écrites aux examens professionnels a été constatée.

Le nombre de lauréats aux concours est aussi en augmentation.

Les stages proposés par le CHSCT sont peu demandés alors qu'ils sont d'excellente qualité (stage de conduite, risques psychosociaux, posture au travail, prévention incendie, gestes de premier secours).

Des nouvelles formations ont été inscrites au plan local, notamment en matière de fiscalité internationale et sur la nouvelle application PILAT.

Les élus CGT ont voté «pour» le plan local de formation, saluant les efforts de la DNEF en matière de formation professionnelle, le professionnalisme des collègues de ce service, ainsi que les qualités pédagogiques de tous les formateurs locaux.

De nombreux stages 2020 n'ont pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire. Pour y pallier, quelques stages seront proposés pendant les vacances scolaires en 2021. ■